

A worker in a white protective suit is working inside a large, circular industrial vessel. The worker is standing on a metal platform and reaching up towards the interior of the vessel. The vessel has a thick, metallic rim with several bolts. The background shows industrial equipment and structures.

**IRSN**

INSTITUT  
DE RADIOPROTECTION  
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

*Faire avancer la sûreté nucléaire*

A small IRSN logo is visible on a control panel in the lower-left corner of the image.

**Rapport  
Financier 2018**

MEMBRE DE

**ETSON**

EUROPEAN  
TECHNICAL SAFETY  
ORGANISATIONS  
NETWORK



**01**  
-  
**RAPPORT  
DE GESTION**  
P. 04

**02**  
-  
**ÉTATS FINANCIERS ET  
ANNEXE AUX COMPTES  
ANNUELS ARRÊTÉS AU  
31/12/2018**  
P. 07

**03**  
-  
**RAPPORT DU  
COMMISSAIRE  
AUX COMPTES**  
P. 31

# 01. RAPPORT DE GESTION

## EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

L'exécution budgétaire est présentée ci-dessous en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), en référence au dernier Budget rectificatif voté par le conseil d'administration (BR2), sauf indication contraire.

### CONTEXTE BUDGÉTAIRE

L'exercice 2018 a été marqué par :

- une stabilité de la subvention nette du Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) liée au programme 190, prévue en BR2, et exécutée à 167,8 M€ ;
- une consommation budgétaire globalement équivalente à 99,7 % de la dernière prévision budgétaire (BR2) ;
- une sous-exécution de l'enveloppe personnel de 1,6 M€, avec une moyenne des effectifs présents sur l'exercice 2018

- à 1678 ETPT (hors contrats aidés, stagiaires et contrats d'apprentissage), à comparer avec un niveau de 1 682,5 ETPT au BR2. Le niveau des ETP présents à fin décembre 2018 est de 1670 ;
- une exécution des recettes hors subvention et contribution supérieure à la prévision de 0,3 M€ par rapport au BR2 2018, principalement liée à l'encaissement d'avances sur subvention dans le cadre de cofinancements de recherche (ANR / H2020).

### RAPPROCHEMENT DES PRÉVISIONS ET DES EXÉCUTIONS

#### Solde budgétaire

en milliers d'euros	Réal 2018		BR2 2018	
	AE	CP	AE	CP
<b>DÉPENSES</b>				
Enveloppe Personnel*	148 335	148 046	149 953	149 693
Enveloppe Fonctionnement	132 138	113 737	132 896	114 254
Enveloppe Investissement	11 077	15 630	17 317	14 369
<b>TOTAL</b>	<b>291 550</b>	<b>277 413</b>	<b>300 166</b>	<b>278 316</b>
<b>RECETTES</b>				
Recettes globalisées		277 880		278 566
Subvention pour charges de service public		171 430		171 292
Autres financements de l'État		-		483
Fiscalité affectée		62 758		62 773
Autre financements publics		2 204		1 185
Ressources propres		41 487		42 833
Recettes fléchées		1 950		847
Autres financements de l'État		1 950		847
<b>TOTAL</b>		<b>279 831</b>		<b>279 413</b>
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE</b>		<b>2 418</b>		<b>1 097</b>

\* L'enveloppe personnel correspond aux charges de personnel et aux charges d'ipôts sur rémunérations.

### Autorisations d'engagement (AE)

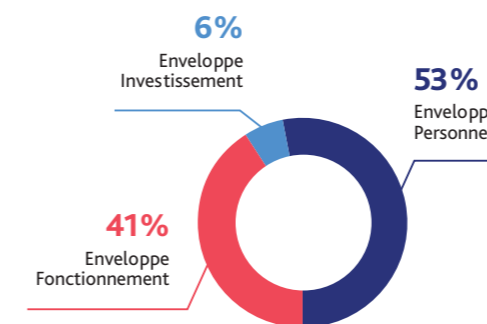
Les autorisations d'engagement s'élèvent à 291,6 M€ sur l'exercice 2018, contre une prévision révisée au BR2 à 300,2 M€. L'écart de -8,6 M€ se décompose de la façon suivante :

- l'enveloppe personnel diminue de -1,6 M€, en corrélation avec l'évolution de cette même enveloppe en CP (cf. ci-dessous). La consommation des dépenses de personnel en AE est légèrement différente de celle en CP, en raison du rythme d'exécution des charges relatives au service de santé au travail ;
- l'enveloppe de fonctionnement est en écart de -0,8 M€ par rapport au BR2 ;
- les AE de l'enveloppe d'investissement sont exécutées à hauteur de 11,1 M€, contre une prévision révisée de 17,3 M€, soit une évolution de -6,2 M€, dont -2,5 M€ sont imputables aux dépenses du projet LATAC, en partie décalées sur 2019, et -1,5 M€ correspondent à l'ajustement de l'engagement initial du Partenariat Public Privé du projet de construction du bâtiment 01 sur le site de Fontenay-aux-Roses.

### Crédits de paiement (CP)

Le solde budgétaire est excédentaire de +2,4 M€ en 2018, et affiche une amélioration de +1,3 M€ par rapport à la prévision du budget rectificatif.

#### ► Répartition des dépenses 2018 en crédits de paiement



Les encaissements de recettes sont exécutés de +0,4 M€ au-delà du BR2 2018, à 279,8 M€, ce qui correspond aux principaux agrégats suivants :

- la subvention du MTES issue du programme 190, qui a connu par ailleurs un léger recul de 0,4 M€ en Loi de Finances Initiale 2018, est restée stable durant l'exercice ;
- la subvention du Ministère de la Défense, versée au titre du programme 212, varie de +0,1 M€ ;
- la contribution versée par les exploitants d'INB est plafonnée à 62,5 M€. Le trop perçu sur 2018 de 0,3 M€ a été reversé à l'État, le reversement figurant en dépenses ;
- les autres financements publics progressent de 1,0 M€ par rapport au BR2 2018, et concernent principalement les contrats européens H2020 ;

- les recettes commerciales sont exécutées à 97 %, soit un recul de -1,3 M€, essentiellement sur les domaines de la radioprotection homme et environnement (-0,4 M€), de la gestion de crise et post-accidentelle (-0,4 M€), et de la sûreté & radioprotection des installations (-0,4 M€) ;
- les autres financements de l'État correspondent aux recettes fléchées liées aux subventions de l'ANR, en hausse de +1,1 M€.

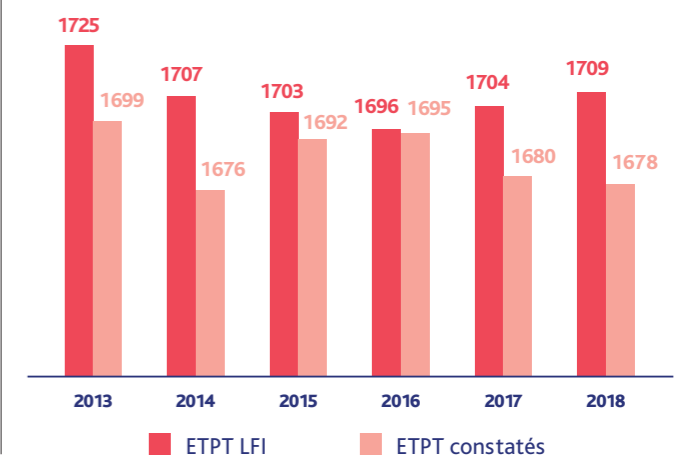
Les dépenses sont constituées de trois enveloppes, personnel, fonctionnement, investissement, dont le total s'élève 277,4 M€ en 2018, en écart de -0,9 M€ par rapport à la prévision BR2 2018, soit un taux d'exécution de 99,7 % (pour information, comparé au budget initial le taux d'exécution des dépenses est de 98,5 %). L'enveloppe de personnel a un niveau de réalisation de 148,0 M€, pour un budget de 149,7 M€, soit un écart de -1,7 M€. Elle a fait l'objet d'un transfert partiel vers l'enveloppe d'investissement à hauteur de 1,3 M€ au titre de la fongibilité asymétrique, définie à l'article 178 du décret GBCP et approuvée par le conseil d'administration, à raison d'un plafond équivalent à 2 % de l'enveloppe personnel, soit 3,0 M€ sur l'exercice 2018.

## EFFECTIFS

■ L'effectif moyen réalisé (hors stagiaires, contrats d'apprentissage et contrats aidés) en 2018 est de 1678 ETPT, soit une exécution en de çà de 31 ETPT du nombre d'ETPT fixé par la loi de finances initiale, à 1709 ETPT, mais qui est proche de la dernière révision budgétaire (Budget Rectificatif n°2) à 1683 ETPT.

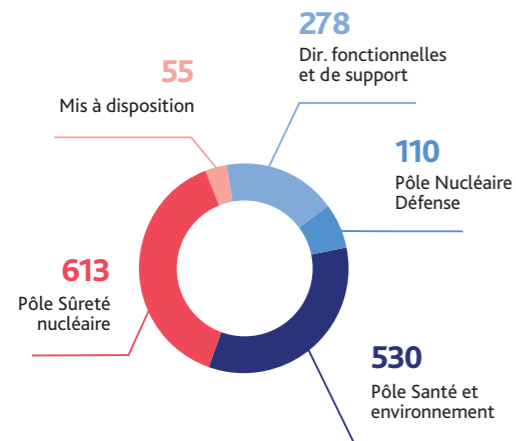
en milliers d'euros	Réalisation 2018	LFI 2018
<b>EMPLOIS</b>	<b>1678</b>	<b>1709</b>
Sous-plafond	1629	1650
Hors-plafond	48	59

L'effectif moyen permanent représente 94,5 % du total en 2018, proportion identique à celle de l'exercice 2017.



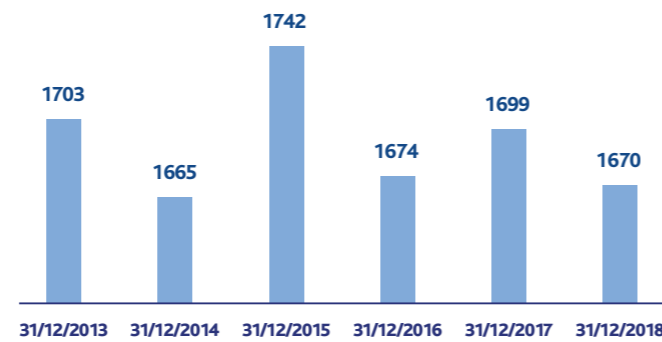
■ Les effectifs liés au développement programmatique de l'Institut représentent 82,5 % de l'effectif total moyen sur l'année 2018.

► Répartition de l'effectif moyen annuel 2018 (en ETP)

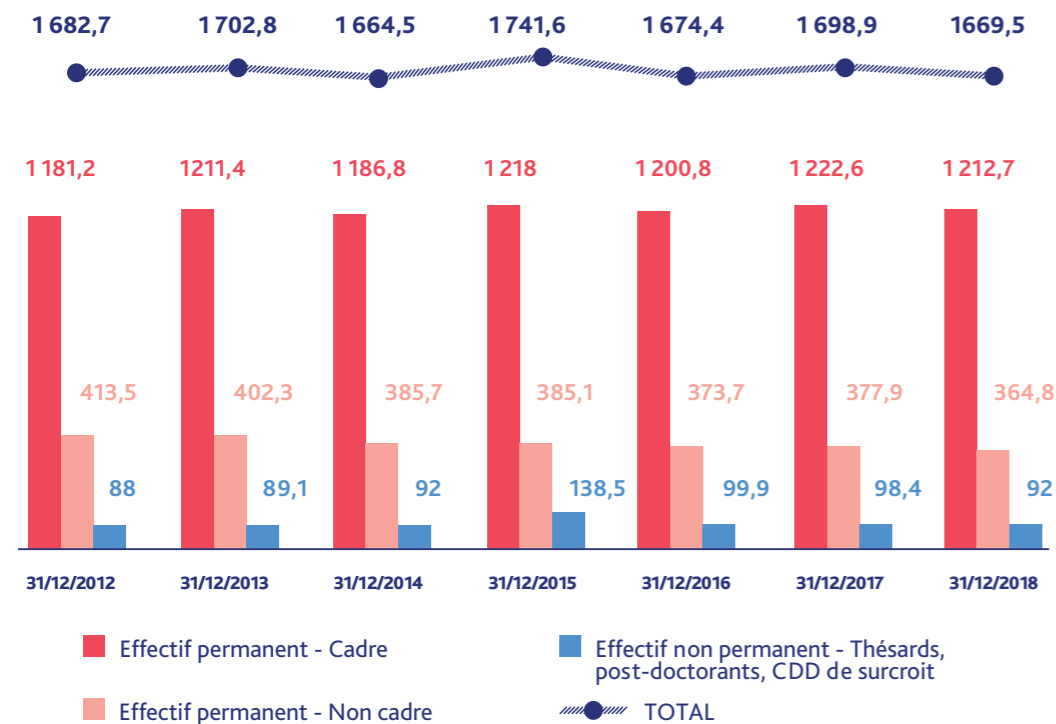


■ Le niveau des ETP au 31 décembre 2018 est de 1670 (hors stagiaires, contrats d'apprentissage et contrats aidés), contre 1699 au 31 décembre 2017.

► ETP constatés (position fin d'année)



■ Au 31 décembre 2018, l'IRSN compte 1577,5 ETP permanents (contre 1600,5 ETP au 31 décembre 2017), dont 1212,7 ETP cadres et 364,8 ETP non cadres.



## 02. ÉTATS FINANCIERS ET ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

### COMPTE DE RÉSULTAT

Les notes figurant dans le compte de résultat et le bilan renvoient à l'annexe figurant après les états financiers.

en milliers d'euros			
	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
<b>CHARGES</b>			
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Achats		7	5
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	Note 6	100 134	106 740
Charges de personnel	Note 7	142 379	143 609
Salaires, traitements et rémunérations diverses		97 168	96 486
Charges sociales		39 706	39 545
Intéressement et participation		1 871	3 966
Autres charges de personnel		3 634	3 612
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créance introuvables)	Note 8	12 930	14 672
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et VNC	Note 9	36 552	32 012
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>292 001</b>	<b>297 038</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			
Charges d'intérêt		1 965	1 634
Pertes de change		7	15
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	Note 9	-	-
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>	Note 10	<b>1 972</b>	<b>1 649</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>293 974</b>	<b>298 687</b>

en milliers d'euros			
	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
<b>PRODUITS</b>			
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>			
Subventions et produits assimilés	Note 2	237 550	228 240
Subventions pour charges de service public		171 430	161 622
Subventions de fonctionnement en provenance de l'État et des autres entités publiques		3 362	2 020
Produits de la fiscalité affectée		62 758	64 598
<b>Produits directs d'activité</b>		<b>36 958</b>	<b>35 693</b>
Ventes de biens ou prestations de services	Note 3	34 582	32 323
Produits de cessions d'éléments d'actif		87	41
Autres produits de gestion	Note 4	2 289	3 329
<b>Autres produits</b>	Note 9	<b>11 103</b>	<b>17 695</b>
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		4 867	11 455
Reprises du financement rattaché à un actif		6 236	6 240
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>285 611</b>	<b>281 628</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits des participations et des prêts	Note 5	5	6
Intérêts sur créances non immobilisées		1	1
Gains de change		12	14
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	Note 9	-	10
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>17</b>	<b>31</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>285 629</b>	<b>281 659</b>

en milliers d'euros

### RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice 2018	Exercice 2017
<b>(8 345)</b>	<b>(17 028)</b>



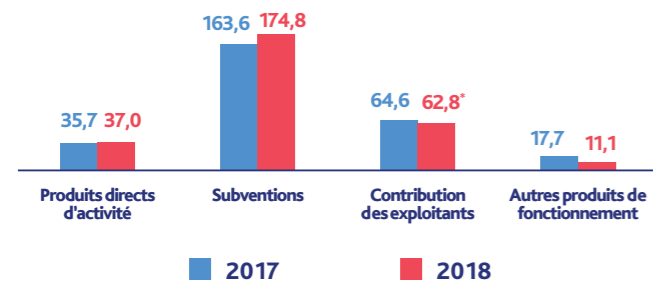
**PRODUITS**

en milliers d'euros	2018	2017	Évolution
Subventions et produits assimilés	237,6	228,2	+9,3
Produits directs d'activité	37,0	35,7	+1,3
Autres produits	11,1	17,7	(+6,6)
Produits de fonctionnement	285,6	281,6	+4,0
Produits financiers	0,0	0,0	(0,0)
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>285,6</b>	<b>281,7</b>	<b>+4,0</b>

Les produits de l'Institut progressent globalement de 4,0 M€ entre 2017 et 2018.

■ Les produits de fonctionnement s'élèvent à 285,6 M€, en hausse de +4,0 M€, soit +1,4 % par rapport à l'exercice précédent.

► **Évolution des produits de fonctionnement (en M€)**

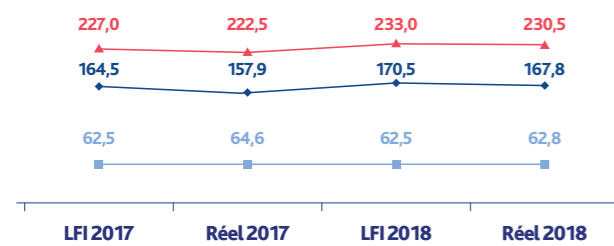


\*Le reversement est imputé en charges, soit 0,3 M€ pour 2018 et une ressource nette de 62,5 M€ conforme au plafond limitatif.

Ils comprennent :

- les subventions pour 174,8 M€, en hausse de +9,8 M€ entre les deux exercices, qui sont composées de :
  - la subvention pour charges de service public, versée par le MTES dans le cadre du programme 190, à hauteur de 171,4 M€ en 2018, contre 161,6 M€ en 2017 ;

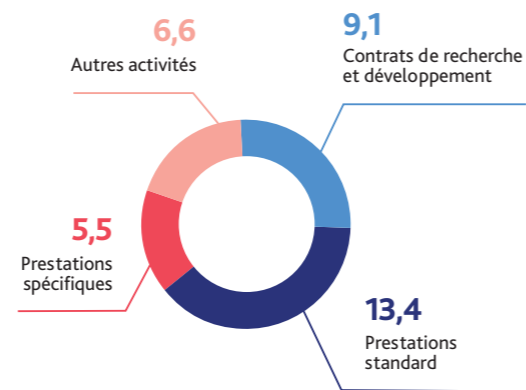
► **SCSP programme 190 et Contribution Exploitants (en M€)**



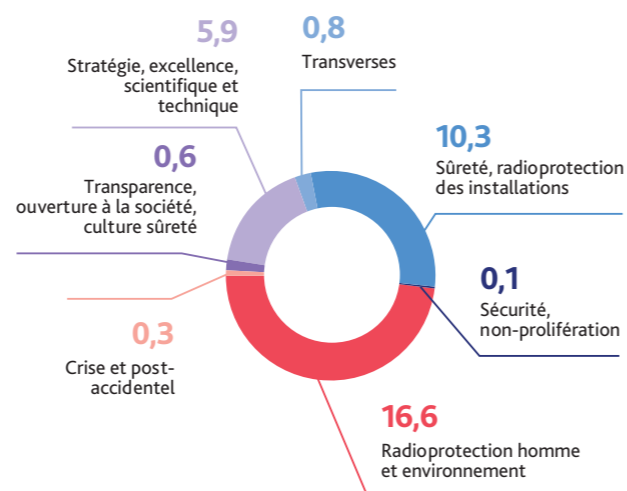
— Subvention MTES nette - Prog 190  
 — Contribution des exploitants  
 — TOTAL

- la subvention au titre de la convention avec le Ministère de la Défense dans le cadre du programme 212, de 3,7 M€ ;
- les subventions en provenance d'autres entités publiques pour 3,4 M€ (+1,3 M€).
- la contribution versée par les exploitants d'INB est plafonnée à 62,5 M€, le trop perçu en 2018 de +0,3 M€ faisant l'objet d'un remboursement à l'État ;
- les produits directs de l'activité à 37,0 M€, dont le chiffre d'affaires à 32,3 M€, qui progresse de +2,3 M€ (+7%), résultant de prestations standards, de contrats de recherche et développement, de prestations spécifiques et d'autres activités.

► **Répartition du chiffre d'affaires 2018 par nature (en M€)**



► **Répartition du chiffre d'affaires 2018 par domaine (en M€)**



Les annulations de charges à payer sur exercices antérieurs (1,1 M€ en 2018 contre 2,0 M€ en 2017) et les produits des redevances (1,0 M€ en 2018 contre 0,8 M€ en 2017) représentent la majeure partie du solde des produits directs de l'activité.

- les autres produits de 11,1 M€, en diminution de 6,6 M€ par rapport à l'exercice précédent, correspondant aux reprises sur amortissements, dépréciations et provisions pour 4,9 M€, et à la quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat pour 6,2 M€.

■ Les produits financiers, principalement composés des gains de change, sont quasiment stables et non significatifs. Pour mémoire, l'Institut n'est pas autorisé à placer ses disponibilités.

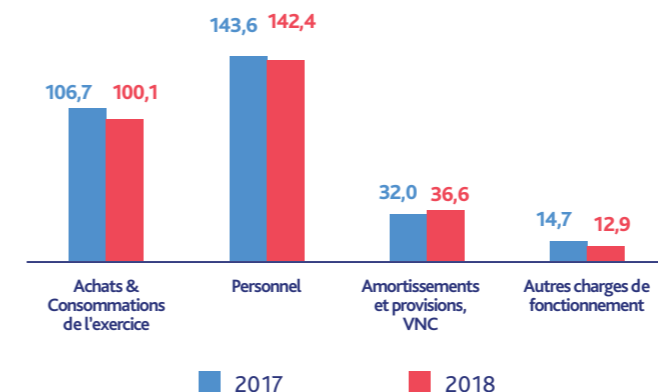
**CHARGES**

en milliers d'euros	2018	2017	Évolution
Achats	100,1	106,7	-6,6
Personnel	142,4	143,6	-1,2
Amortissements et provisions, VNC	36,6	32,0	+4,5
Autres charges de fonctionnement	12,9	14,7	(1,7)
Charges de fonctionnement	292,0	297,0	(5,0)
Charges financières	2,0	1,6	+0,3
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>294,0</b>	<b>298,7</b>	<b>-4,7</b>

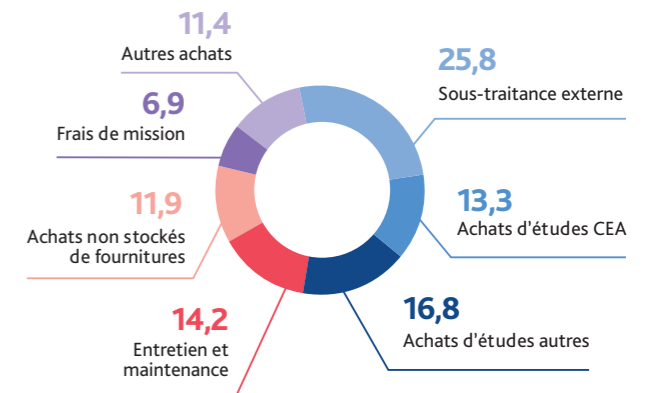
Les charges de l'Institut sont globalement en recul de -4,7 M€ entre 2017 et 2018.

■ Les charges de fonctionnement s'élèvent à 292,0 M€, en baisse de -5,0 M€, soit -1,7 % par rapport à l'exercice précédent, et se décomposent de la façon suivante :

► **Évolution des produits de fonctionnement (en M€)**



► **Répartition des achats et consommations de l'exercice 2018 (en M€)**



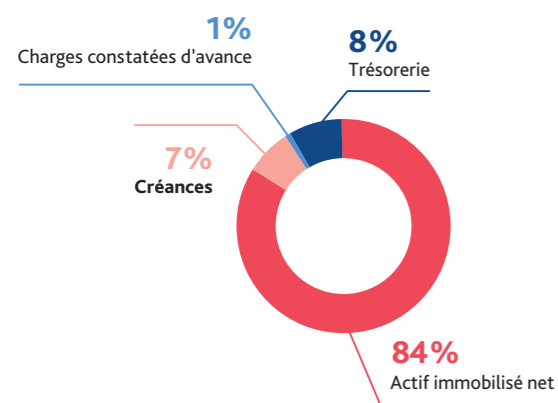
■ Les charges financières évoluent de +0,3 M€ entre 2017 et 2018, à 2,0 M€. Elles sont principalement constituées des intérêts versés sur l'emprunt contracté pour financer le bâtiment Triangle à Fontenay-aux-Roses (0,5 M€), ainsi que des intérêts sur les loyers du contrat PPP lié au bâtiment 01 (1,4 M€).

**BILAN ACTIF**

en milliers d'euros

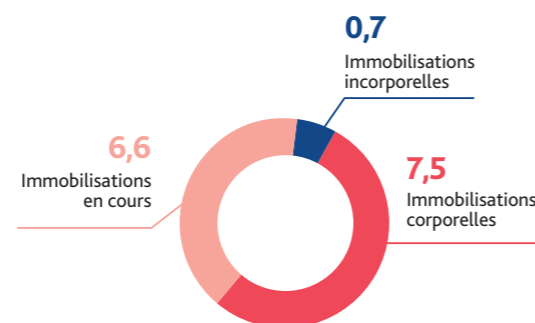
	Notes	31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
Immobilisations incorporelles	Note 11	36 587	(30 203)	6 384	2 481
Immobilisations corporelles	Note 11	557 195	(262 715)	294 480	315 696
Terrains		31 799	(485)	31 314	31 431
Constructions		159 117	(56 438)	102 679	109 491
Installations techniques, matériel et outillage		320 870	(174 493)	146 377	129 448
Autres immobilisations corporelles		41 363	(31 299)	10 064	10 084
Immobilisations corporelles en cours		4 033	-	4 033	35 238
Avances et acomptes sur commandes		12	-	12	3
Immobilisations financières	Note 12	489	-	489	574
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>594 271</b>	<b>(292 918)</b>	<b>301 354</b>	<b>318 751</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Créances	Note 13	26 029	(167)	25 862	28 099
Créances sur les entités publiques	Note 14	8 726	-	8 726	7 387
Créances clients et comptes rattachés	Note 15	16 689	(167)	16 522	20 173
Avances et acomptes versés sur commandes		192	-	192	177
Créances sur les autres débiteurs	Note 16	421	-	421	362
Charges constatées d'avance	Note 17	3 241	-	3 241	1 081
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE)</b>		<b>29 270</b>	<b>(167)</b>	<b>29 103</b>	<b>29 180</b>
Disponibilités	Note 18	28 918	-	28 918	33 959
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>58 188</b>	<b>(167)</b>	<b>58 021</b>	<b>63 139</b>
Écart de conversion actif		-	-	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>652 459</b>	<b>(293 085)</b>	<b>359 375</b>	<b>381 890</b>

Le total du bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2018 s'élève à 359,4 M€. L'actif brut est de 652,5 M€.



■ L'actif immobilisé net recule de 22,5 M€ à 359,4 M€. L'exercice 2018 a été marqué par la mise en service de la boucle à eau sous pression du réacteur expérimental Cabri, pour 30,7 M€. Les acquisitions d'immobilisations s'élèvent à 14,8 M€, selon la décomposition par nature comptable présentée ci-dessous :

► Acquisitions d'immobilisations (en M€)



- L'actif circulant net s'établit à 58,0 M€, en baisse de -5,1 M€ par rapport à l'an passé, ce qui s'explique essentiellement par les évolutions suivantes :
  - les créances sur les entités publiques sont en hausse de +1,3 M€ ;
  - les créances clients diminuent de -3,7 M€ ;

- la trésorerie est impactée par une hausse des décaissements sur l'année, dont le rythme s'est accéléré en fin d'exercice, entraînant une diminution des dettes non financières (-7,8 M€), ayant pour effet une baisse du niveau de trésorerie au 31/12/2018 de -5,0 M€, à 28,9 M€.

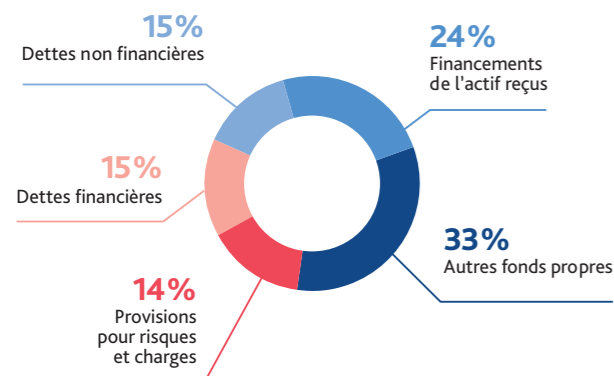
**BILAN PASSIF**

en milliers d'euros

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>FONDS PROPRES</b>			
<b>Financements reçus</b>			
Financement de l'actif par l'État	Note 19	62 461	64 572
Financement de l'actif par des tiers	Note 20	22 412	25 170
Réserves		90 783	90 783
Report à nouveau	Note 21	31 841	48 869
Résultat de l'exercice		(8 345)	(17 028)
Amortissements dérogatoires	Note 22	3 512	3 525
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>		<b>202 663</b>	<b>215 891</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>			
Provisions pour risques		969	332
Provisions pour charges		48 633	48 999
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>	Note 23	<b>49 601</b>	<b>49 331</b>
<b>DETTES</b>			
<b>Dettes financières</b>			
Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit		12 631	13 172
Dettes financières et autres emprunts		39 947	41 187
<b>Dettes non financières</b>		<b>54 532</b>	<b>62 310</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 26	15 381	20 597
Dettes fiscales et sociales	Note 27	24 413	25 542
Avances et acomptes reçus sur commandes		3 885	6 851
Autres dettes non financières	Note 28	235	405
Produits constatés d'avance		10 619	8 915
<b>TOTAL DETTES</b>	Note 24	<b>107 110</b>	<b>116 668</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>359 375</b>	<b>381 890</b>



► L'actif s'équilibre au passif de la façon suivante :



■ Avec un résultat déficitaire de -8,3 M€, combiné d'une part à une évolution des financements reçus de -4,9 M€ et d'autre part à une stabilité des amortissements dérogatoires, les fonds propres de l'Institut baissent de -13,2 M€ pour s'établir à 202,7 M€ au 31 décembre 2018, contre 215,9 M€ à la fin de l'exercice précédent. Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 49,6 M€, en légère hausse de +0,3 M€ par rapport à leur solde au 31 décembre 2017, et comprennent notamment la provision pour démantèlement et assainissement des installations, pour 47,1 M€.

Les opérations d'assainissement et de démantèlement dont l'IRSN a la charge, relèvent de quatre domaines spécifiques qui concernent le réacteur de recherche Cabri, exploité par le CEA, les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) qui lui appartiennent, divers matériels sans emploi ayant un caractère de déchet radioactif, l'assainissement du site de Feurs ayant fait l'objet d'une pollution accidentelle.

La situation à fin décembre 2018 des opérations relevant des trois premiers domaines est de 42,5M€ qui se répartissent entre :

- o les grappes issues des expérimentations dans Phébus pour 4,95 M€ ;
- o l'INB 24 Cabri et les déchets associés (sodium) pour 32,05 M€ ;
- o les déchets issus de l'INBS Valduc pour 2,69 M€ ;
- o les ICPE pour 2,77 M€.

Par ailleurs, le coût de l'assainissement du site de Feurs est évalué à 3,5 M€.

Pour l'INB 24, les évaluations techniques et financières s'appuient notamment sur les coûts réalisés pour l'INB 92 (Phébus).

Pour mémoire, le fonds dédié au démantèlement et à l'assainissement des INB ayant été supprimé par décision du conseil d'administration en date du 13 juin 2017, l'Institut a suivi la recommandation du conseil de flécher les opérations de démantèlement et d'assainissement au fonds de roulement depuis l'an dernier. La consommation du fonds de roulement au titre des opérations exigibles en 2018 s'élève à 3,6 M€, répartis en 1,2 M€ sur l'assainissement du site de Feurs et 2,4 M€ sur les autres opérations de démantèlement et d'assainissement. Le solde fléché au fonds de roulement au 31 décembre 2018 est impacté de ces mouvements et s'élève ainsi à 2,2 M€.

■ Les dettes reculent de -9,6 M€, de 116,7 M€ l'an passé à 107,1 M€ au 31 décembre 2018.

Les dettes financières sont en baisse de -1,8 M€, à 52,6 M€, ce qui correspond essentiellement au financement du bâtiment 01 (Partenariat Public Privé Prisme) dont le montant total de la dette constatée à fin 2018 s'élève à 39,9 M€.

Les dettes non financières diminuent de -7,8 M€. Les produits constatés d'avance, à 10,6 M€ (+1,7 M€), sont majoritairement dus au changement de méthode appliquée depuis l'exercice 2014 concernant l'enregistrement des produits perçus dans le cadre du programme Cabri, comptabilisés à fur et à mesure de l'avancement des travaux.

TABLEAU DE FINANCEMENT

en milliers d'euros	Exercices 2018	Exercices 2017
Résultat net de l'exercice	(8 345)	(17 028)
<b>CAPACITÉ / INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>		
Augmentation / (diminution) des amortissements	36 281	31 514
Augmentation / (diminution) des dépréciations et provisions	(4 401)	(11 308)
Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat	(6 236)	(6 240)
Gains / (pertes) sur cessions d'actifs	184	457
Transferts de charge	(466)	(157)
<b>CAPACITÉ / INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>17 017</b>	<b>(2 762)</b>
<b>RESSOURCES</b>		
Cessions d'actifs	87	41
Autres ressources	596	248
Augmentation des capitaux propres	1 367	1 584
Augmentation des dettes financières	61	42 493
<b>TOTAL DES RESSOURCES (A) + CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>19 127</b>	<b>44 367</b>

en milliers d'euros	Exercices 2018	Exercices 2017
<b>EMPLOIS</b>		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	14 764	53 821
Acquisition d'immobilisations financières	45	5
<b>Acquisitions d'actifs immobilisés</b>	<b>14 809</b>	<b>53 826</b>
Remboursement des dettes financières	1 841	1 891
<b>TOTAL DES EMPLOIS (B) + INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>16 650</b>	<b>58 479</b>

en milliers d'euros	Exercices 2018	Exercices 2017
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (C=A-B)</b>	<b>2 477</b>	<b>(14 113)</b>
+ Variation de l'actif circulant d'exploitation	(319)	(15 532)
- Variation des dettes d'exploitation	(7 606)	3 762
<b>Variation du besoin en fonds en roulement d'exploitation</b>	<b>7 288</b>	<b>(19 295)</b>
+ Variation des autres débiteurs	60	(74)
- Variation des autres créditeurs	(171)	(403)
<b>Variation du besoin en fonds en roulement hors exploitation</b>	<b>230</b>	<b>329</b>
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (D)</b>	<b>7 518</b>	<b>(18 966)</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE (E=C-D)</b>	<b>(5 041)</b>	<b>4 853</b>
Trésorerie début de période	33 959	
Trésorerie fin de période	28 918	
Variation de trésorerie	(5 041)	

■ Fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie.

► **Évolution des opérations financées par le fonds de roulement (en M€)**

en milliers d'euros	Position réelle 31/12/2017	Mouvements réels 2018	Position réelle 31/12/2018
<b>Changement méthode / Produits Cabri</b>	(-8,9)	2,5	(-6,4)
<b>Opérations de démantèlement et d'assainissement</b>	4,9	(2,8)	2,2
<b>Provisions</b>	2,1	0,4	2,6
<b>Disponible</b>	3,0	2,3	5,4
<b>TOTAL</b>	<b>1,2</b>	<b>2,5</b>	<b>3,7</b>

Le niveau du fonds de roulement au 31 décembre 2018 s'élève à 3,7 M€ contre 1,2 M€ à fin décembre 2017, soit un apport de 2,5 M€.

Les opérations décrites ci-dessous impactent le fonds de roulement au cours de l'exercice 2018 :

- le principe de constatation des produits Cabri à l'avancement génère une diminution des recettes restant à comptabiliser de 2,5 M€, laissant un solde au fonds de roulement au 31/12/2018 de 6,4 M€ gagé sur les produits à venir du projet (les produits constatés d'avance, à ce titre, figurent en négatif au fonds de roulement) ;
- les opérations de démantèlement et d'assainissement consomment le fonds de roulement à hauteur de 2,8 M€ ;
- le niveau des provisions devant faire l'objet d'un décaissement rapide augmente de 0,4 M€ ;

Par ailleurs, le niveau de disponible laissé au fonds de roulement à fin décembre 2017 est impacté sur l'exercice 2018 :

- d'une part par la non-exécution issue des exercices antérieurs, et prévue au BI 2018, pour 1,2 M€ ;
- et d'autre part par le non-utilisé réalisé à fin décembre 2018, à hauteur de 1,1 M€.

en milliers d'euros	Niveau 2018	Niveau 2017	Variation 2018/2017
<b>Fonds de roulement</b>	3,7	1,2	+2,5
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	(-25,3)	(-32,8)	+7,5
<b>Trésorerie</b>	28,9	34,0	(5,0)

Le niveau du besoin en fonds de roulement de l'IRSN s'exécute à -25,3 M€ à fin 2018. Celui-ci est structurellement négatif en raison des modalités de versement de la subvention SCSP par trimestre, et de la contribution acquittée par les exploitants, perçue au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre.

L'évolution du besoin en fonds de roulement de +7,5 M€ résulte :

- d'une part de la variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation, de +7,3 M€ (les dettes d'exploitation diminuent de façon significative par rapport aux créances de l'actif circulant) ;
- et d'autre part de la variation du besoin en fonds de roulement hors exploitation, de +0,2 M€.

Le niveau de trésorerie à fin décembre 2018 s'élève à 28,9 M€ soit -5,0 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est essentiellement due à l'augmentation des décaissements.

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31/12/2018**

**NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION**

Les états financiers de l'Institut pour l'exercice 2018 ont été établis en application des normes, principes et méthodes suivants :

- du règlement de l'Autorité des normes comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 et publié au JO du 15 octobre 2014 ;
- du recueil des normes comptables applicables aux organismes visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1<sup>er</sup> du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publiques, homologuée par l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et publié au JO du 9 juillet 2015, avec application anticipée au 1<sup>er</sup> janvier 2015, dans sa version issue de l'arrêté du 22 février 2018 ;
- de l'instruction du 11 décembre 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du recueil des normes comptables des organismes dépendant de l'État (BOFIP-GCP-17-0021 du 29/12/2017).

**PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION (OPTIONS, DÉROGATIONS, EXCEPTIONS)**

**1- Immobilisations incorporelles et corporelles**

**Évaluation du coût d'entrée**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées au coût historique d'acquisition ou de production hors charges financières et frais d'administration. En application des normes 5 et 6 du recueil des normes comptables des établissements publics relatives aux immobilisations, le conseil d'administration a fixé, lors d'une délibération du 15 octobre 2015, un seuil unitaire de simplification de 1500 euros pour la constatation d'un bien à immobiliser.

Les immobilisations incorporelles comprennent les brevets, licences et logiciels acquis ainsi que les logiciels créés ou développés. Les installations nucléaires conjointement contrôlées avec le CEA (réacteur expérimental CABRI) figurent à l'actif immobilisé de l'Institut, au prorata de contrôle de l'immobilisation, en application de l'instruction n°14-0003 du 31 janvier 2014 de la DGFIP.

Certains équipements (installations nucléaires exploitées par le CEA et installations classées pour l'environnement ICPE) utilisés par l'Institut font l'objet d'une inscription en immobilisations corporelles sous la rubrique « Actif de démantèlement » en contrepartie de la provision représentant le coût total estimé des opérations de fin de cycle dès la mise en service actif de l'installation. Cet actif fait partie intégrante du coût de revient des installations correspondantes et fait l'objet d'un amortissement en fonction des plans d'amortissement déterminés pour chaque installation. Ces actifs sont évalués, de manière symétrique aux provisions correspondantes, sur la base d'éléments techniques révisés régulièrement.

Les biens mis à disposition par l'État dans le cadre de conventions d'utilisation font l'objet d'une valorisation dans les comptes sur la base d'évaluation à la valeur vénale établie en 2013 par France Domaine.

Les financements externes des actifs sont traités en application de l'instruction du 18 décembre 2012 (BOFIP-GCP 13 005 du 31 janvier 2013), qui adopte une présentation des capitaux propres distinguant les financements de l'État de ceux de tiers autres (collectivités territoriales, Union européenne, etc.). Cette présentation, différente de celle prévue par le Plan comptable général, est justifiée par la spécificité juridique des établissements publics, qui ne disposent pas de capital social et dépendent à ce titre de l'État. De plus, un financement rattaché à un actif évolue désormais symétriquement à l'actif qu'il finance afin de créer un lien entre le produit (financement reçu) et la charge (consommation des avantages économiques ou perte de valeur de l'actif).

Les frais de recherche et développement sont, quel qu'en soit l'aboutissement, traités comme des charges de l'exercice.

L'IRSN a conclu le 7 juillet 2014, un partenariat public-privé en vue de la conception, la construction, le financement et la mise à disposition, sur des terrains relevant du domaine public de l'État, d'un nouveau bâtiment destiné aux services de l'IRSN, situé à Fontenay-aux-Roses. L'immeuble est comptabilisé en tant qu'immobilisation corporelle à l'actif du bilan tandis que les sommes à verser au titre de son financement sont inscrites au passif du bilan. La valeur du bien de 48 M€ comporte deux sources de financement, 6 M€ financés directement par l'Institut sur ses fonds propres et 42 M€ qui seront traités comme une dette à long terme dont le dernier remboursement aura lieu le 31/12/2039. Le montant annuel du loyer de 2,75 M€ est composé du remboursement du capital, des intérêts et de différents frais associés à cette opération. Chaque élément de ce loyer est comptabilisé selon sa nature :

- au passif en dettes financières le remboursement du capital ;
- au compte de résultat les intérêts en frais financiers et les frais annexes en autres charges de fonctionnement.

**Amortissements**

Les immobilisations incorporelles, composées exclusivement de logiciels, sont amorties sur 3 ans.

Les immobilisations corporelles font l'objet de plans d'amortissements déterminés selon la durée de vie économique ou les conditions probables d'utilisation des biens. Ceux-ci correspondent au mode linéaire et aux taux habituellement appliqués à ces catégories de biens. Les amortissements inscrits sur la ligne « Terrains » correspondent aux amortissements des aménagements effectués sur ces investissements.



Les durées principalement retenues pour des équipements neufs sont les suivantes :

- infrastructures 10 ans ;
- bâtiments lourds 20 à 30 ans ;
- bâtiments légers 10 à 20 ans ;
- installations générales 10 ans ;
- agencements 5 à 10 ans ;
- matériels 5 à 7 ans ;
- outillages 3 à 5 ans ;
- mobiliers, petits matériels et informatiques 3 à 5 ans.

Pour les biens d'occasion, les durées d'amortissements sont réduites de moitié.

L'amortissement dérogatoire est utilisé autant que de besoin et correspond à l'écart entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscalement admis.

#### Dépréciation

Les immobilisations incorporelles ou corporelles font l'objet d'une dépréciation dès lors que des événements ou circonstances rendent la valeur d'utilité durablement inférieure à la valeur nette comptable constatée.

#### 2- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont valorisées à leur coût historique.

#### 3- Stocks et en cours

Compte tenu du caractère non significatif de ce poste, l'Institut ne valorise pas de stocks de matières ou fournitures consommables. Ces achats sont intégralement traités comme des charges de l'exercice.

Les en-cours de production et produits finis relatifs à des contrats de recherche ou à des commandes de prestation non facturés font l'objet de produits à recevoir au fur et à mesure de l'exécution des services.

#### 4- Valeurs mobilières de placement

L'Institut ne détient pas de valeur mobilière de placement.

#### 5- Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers à la date de clôture, cette obligation pouvant être légale, contractuelle ou implicite et que cette obligation doit faire l'objet d'une sortie probable de ressources au bénéfice du tiers, que l'IRSN est en mesure d'estimer avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable, ni certaine à la date de clôture ne sont pas provisionnés. Une information est donnée dans l'Annexe s'ils sont significatifs.

L'Institut est son propre assureur pour l'indemnisation des salariés en situation de perte d'emploi. À ce titre une provision est constituée en fonction de la période d'indemnisation résiduelle des bénéficiaires inscrits au 31 décembre de l'année.

Les engagements de l'IRSN vis-à-vis de son personnel, au titre des indemnités de départ à la retraite, ne sont pas provisionnés mais sont inscrits en engagements hors bilan.

Les provisions liées à l'assainissement et au démantèlement des installations utilisées par l'Institut correspondent au coût total de l'opération dans le cas où l'IRSN a la qualité d'exploitant (ICPE) de l'installation, ou à la quote-part qui lui est imputable du fait de sa participation à un programme dont le CEA a la qualité d'exploitant nucléaire (INB). Ces provisions sont constituées, compte tenu du caractère immédiat de la dégradation, dès la mise en service actif de l'installation (règlement CRC n°-2004-06 et avis n°2005-H du CNC). La contrepartie des provisions est portée à l'actif du bilan en immobilisations dans un compte « Actifs de démantèlement ».

L'évaluation du coût de démantèlement et d'assainissement des installations repose sur des méthodologies permettant de disposer à tout moment de la meilleure estimation des coûts et délais des opérations. Ces estimations reposent sur les conventions signées avec les prestataires de services ou des évaluations internes qui s'appuient sur un inventaire des équipements et de leur situation radiologique prévisionnelle et à des études successives permettant d'évaluer avec une marge d'incertitude de plus en plus réduite les coûts d'assainissement et de démantèlement. Ces estimations tiennent compte des principales hypothèses suivantes :

- un inventaire des coûts pour mener le site de l'installation au niveau du déclassement, en règle générale et sauf contraintes particulières, sur la base d'un génie civil assaini sur pied et d'un déclassement en zone à déchets conventionnels de toutes les zones à déchets nucléaires. L'état final des installations à démanteler (bâtiments et sols) est une hypothèse structurante de référence pour élaborer le scénario de démantèlement et estimer le coût ;

- l'évaluation des dépenses sur la base de coûts prévisionnels qui prennent en compte la sous-traitance, les frais de personnel, les coûts de radioprotection, les consommables, les équipements, le traitement des déchets induits, ainsi que le transport et le stockage définitif à l'Andra. L'évaluation tient compte également d'une quote-part de coûts de support technique des entités en charge des opérations de démantèlement ;
- certains déchets issus d'anciennes expérimentations n'ont pu être traités en ligne car les ateliers de support pour les conditionner n'étaient pas encore disponibles. Ils seront repris et conditionnés selon un scénario et des filières techniques agréés par l'autorité de sûreté ;
- une partie de ces coûts prévisionnels s'appuie sur des devis fermes et non révisables signés avec l'exploitant des installations. Par conséquent, il n'y a pas d'hypothèse d'inflation retenue dans la détermination de ces estimations ;
- l'établissement n'ayant pas l'autorisation d'avoir des placements rémunérés, par mesure de prudence ces provisions ne sont pas actualisées.

Les évaluations retenues pour les provisions de fin de cycle constituent, à la date d'arrêté des comptes de l'exercice, la meilleure estimation concernant les ressources nécessaires à l'exécution de ses obligations

actuelles au titre du démantèlement et de l'assainissement de ses installations. Néanmoins, ces estimations sont porteuses de risques exogènes liés notamment à la réalisation des opérations par le CEA dans les conditions définies contractuellement et à l'évolution de l'environnement réglementaire définie par l'Autorité de Sûreté Nucléaire ou de l'exutoire final des déchets.

#### 6- Dettes

Les engagements de l'IRSN vis-à-vis de son personnel au titre des congés payés échus et non pris, des congés payés acquis mais non échus, ainsi que les droits à congés inscrits par le personnel sur un Compte épargne temps (CET) sont comptabilisés en dettes pour leurs montants bruts majorés des charges sociales et fiscales incombant à l'employeur.

## NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

#### NOTE 2 – SUBVENTIONS ET PRODUITS ASSIMILÉS

Sont rattachés à ce poste les subventions pour charges de service public (SCSP) reçues de l'État, le produit de la contribution versée par les exploitants d'INB (cf. Article 96 de la LFR 2010), les subventions de l'Agence Nationale pour la Recherche, de l'Union Européenne et des autres entités publiques, affectées au financement des charges d'exploitation de l'exercice.

en milliers d'euros	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
<b>Subventions pour charges de service public</b>		<b>171 430</b>	<b>161 622</b>
Programme 190	(a)	167 755	157 947
Programme 212		3 675	3 675
<b>Subventions de fonctionnement en provenance de l'État et des autres entités publiques</b>	(b)	<b>3 362</b>	<b>2 020</b>
ANR (IA et hors IA)		646	293
Union Européenne		2 014	1 097
Autres		702	631
<b>Contribution des exploitants</b>	(c)	<b>62 758</b>	<b>64 598</b>
<b>TOTAL</b>		<b>237 550</b>	<b>228 240</b>

(a) La subvention versée dans le cadre du programme 190 par le ministère de la transition écologique et solidaire s'affiche en hausse de +9,8 M€ entre 2017 et 2018 en raison de la réduction budgétaire appliquée en 2017 ;

(b) Les autres subventions des entités publiques s'élèvent à 3,36 M€ soit une augmentation de +1,34 M€ relative à :

- +0,9 M€ sur les contrats européens H2020, compte tenu de l'avancement des projets ;

#### 7- Créances

Au cours des exercices précédents, une provision pour risques et charges était constituée pour couvrir la dépréciation des créances clients.

Cette provision est classée en actif circulant, en dépréciation des créances. Cette dépréciation des comptes clients a été évaluée selon les règles suivantes :

- 0 % du montant de la créance pour un retard inférieur à 6 mois ;
- 10 % entre 6 et 12 mois de retard ;
- 15 % entre 12 et 18 mois de retard ;
- 75 % au-delà de 18 mois de retard.

Cette règle statistique a fait l'objet d'une actualisation au cours de l'exercice 2018 afin de prendre en compte le niveau de réalisation des années précédentes.

- +0,4 M€ sur les contrats ANR, ce poste enregistre la facturation du solde des projets ANTHOS et SISCOR, du démarrage du contrat EXOCET et des états de dépenses 2017 du projet AMORAD.

(c) La contribution versée par les exploitants d'installation nucléaire de base, dont la liste est arrêtée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire est, pour l'exercice 2018, de 62,76 M€, dont les principaux contributeurs sont EDF (48,4 M€), CEA (6,9M€) et ORANO CYCLE (4 M€).

Suite au plafonnement des taxes affectées aux opérateurs prévu par l'article 46 de la loi de finances pour 2012 (n° 2011-1977 du 28 décembre 2011) modifié par Décision n°2016-743 DC du 29 décembre 2016, l'IRSN a reversé l'excédent encaissé à hauteur de 0,26 M€ au budget de l'État. Cet ajustement de la contribution au montant du plafond autorisé est comptabilisé en dépense au compte « charges spécifiques » intégré au poste « autres charges de fonctionnement » du compte de résultat.

#### NOTE 3 – CHIFFRES D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires correspond aux études et prestations facturées par l'IRSN aux tiers dans le cadre de la réalisation de ses programmes ou prestations de service. Il est constaté à l'avancement des travaux.

Le chiffre d'affaires se décompose en quatre principales catégories :

en milliers d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
<b>Contrats de recherche et développement</b>	<b>9 141</b>	<b>4 123</b>
<b>Prestations standard</b>	<b>13 394</b>	<b>12 986</b>
<b>Prestations spécifiques</b>	<b>5 453</b>	<b>7 383</b>
<b>Autres activités</b>	<b>6 593</b>	<b>7 832</b>
<b>TOTAL</b>	<b>34 582</b>	<b>32 323</b>

- les contrats cofinancés de recherche et développement s'élèvent à 9,14 M€, soit +5 M€ par rapport à l'exercice précédent. Il convient de rappeler que la facturation à l'avancement 2017 du projet Cabri était négative de 2,2M€ alors qu'en 2018 elle est de 2,5 M€ ;
- les prestations standard progressent de 13 M€ à 13,4 M€ avec notamment l'activité de dosimétrie passive (11 M€), les analyses de radio-toxicologie (0,6 M€) et l'examen du CAMARI (0,34 M€) ;
- les prestations spécifiques et études non cofinancées, d'un montant de 5,45 M€, sont en baisse de -1,9 M€ par rapport à 2017. La variation est due principalement à une baisse des activités RISKAUDIT qui enregistre une diminution de -1,5 M€ ainsi que l'impact de régularisations importante effectuées en 2017 sur les prestations de formation réalisée pour l'ENSTTI soit -0,27 M€ ;
- les autres activités sont en baisse de -1,2 M€ par rapport à l'année précédente, en raison de facturations exceptionnelles en 2017, notamment l'organisation de deux congrès (ICPR et ICRER) et du forum EUROSAFE.

#### NOTE 4 – AUTRES PRODUITS DE GESTION

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2018	Exercice 2017
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	1 016	822
Produits de gestion provenant de l'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs	1 131	2 020
Dédits et pénalités perçus sur achats et ventes	35	102
Recouvrement créances admises en non-valeur	4	4
Autres produits	103	380
<b>TOTAL</b>	<b>2 289</b>	<b>3 329</b>

Le compte redevance propriété industrielle s'élève à 1,02 M€ avec pour l'essentiel la vente des licences suivantes :

- C3X : 0,5 M€ ;
- SYLVIA : 0,2 M€ ;
- ASTEC : 0,11 M€.

Le compte produits issus des annulations de charges sur exercices antérieurs se monte à 1,1 M€ et se décompose principalement des montants ci-dessous :

- 0,7 M€ d'annulation de CAP, dont 0,14 M€ qui correspondent à une réaffectation d'une charge 2017 constatée en 2018 ;
- 0,3 M€ d'avoir sur exercices antérieurs correspondant à la régularisation de la contribution forfaitaire hors gardiennage de l'année 2017 du CEA.

#### NOTE 5 – PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers sont composés des éléments suivants :

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits des participations et des prêts	5	6
Intérêts sur créances non immobilisées	1	1
Gains de change	12	14
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	-	10
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>31</b>

En application de la réglementation applicable aux établissements publics, l'institut n'effectue pas de placement de sa trésorerie.

Aucune provision sur risque de change n'a été constatée en 2017 et 2018. La variation est due à la reprise de la provision 2016 en 2017.

#### NOTE 6 – CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE

Les consommations de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2018	Exercice 2017
<b>Achats de sous-traitance</b>	<b>30 083</b>	<b>34 586</b>
Achats d'études (CEA)	13 277	14 648
Achats d'études	8 220	10 348
Achats de prestations	8 586	9 590
<b>Achats non stockés de matières et fournitures</b>	<b>11 885</b>	<b>12 184</b>
Achats de matériels, équipements et travaux	2 011	2 930
Autres achats non stockés de matières et fournitures	9 873	9 255
<b>Services extérieurs</b>	<b>58 166</b>	<b>59 969</b>
Sous-traitance externe	25 775	26 441
Locations et charges locatives	1 591	1 943
Entretien et réparation	14 151	14 202
Assurances	763	785
Études et recherche	0	-
Documentation	1 695	2 108
Personnel intérimaire	2 553	2 702
Honoraires	210	386
Publicité et publications	162	189
Transports	386	495
Frais de mission et de réception	6 861	6 331
Frais postaux et de télécommunication	2 369	2 290
Frais bancaires	15	36
Divers	1 634	2 061
<b>TOTAL</b>	<b>100 134</b>	<b>106 740</b>

Les consommations de l'exercice sont en diminution de 6,6 M€ entre 2017 et 2018, dont 4,5 M€ liés à la sous-traitance et 2,1 M€ liés aux autres achats. Initiée dès la programmation budgétaire (-3,6 M€), la baisse de la sous-traitance s'est accentuée en exécution.



**NOTE 7 – CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2018	Exercice 2017
<b>Salaires et traitements</b>	<b>97 168</b>	<b>96 486</b>
Appointements, congés payés et CET	92 791	92 032
Supplément familial	1 141	1 107
Autres	3 236	3 347
<b>Charges sociales</b>	<b>39 706</b>	<b>39 545</b>
Assurance maladie	26 365	25 978
Mutuelle	1 440	1 618
Retraite	10 636	10 467
Autres charges sociales	1 265	1 483
<b>Intéressement (hors charges sociales associées)</b>	<b>1 871</b>	<b>3 966</b>
<b>Autres charges de personnel</b>	<b>3 634</b>	<b>3 612</b>
<b>TOTAL</b>	<b>142 379</b>	<b>143 609</b>

Les droits acquis par les salariés au titre des congés payés et des compte-épargne temps (CET) sont intégralement constatés en charges à payer en valeur brute majorée des charges estimées.

En 2017, le changement de méthode consistant à comptabiliser l'intéressement en charge à payer et non plus en provision, a gonflé artificiellement le solde de 2017 de 2,2 M€. En 2018, le compte retrouve

une valeur comparable à celle de 2016 puisqu'il n'enregistre plus que l'intéressement versé et la variation de la charge d'une année sur l'autre. En 2018, la charge estimée augmente de 0,35 M€ par rapport à celle de 2017, en raison de l'augmentation de la base et du pourcentage de la masse salariale attribués à l'intéressement.

**NOTE 8 – AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2018	Exercice 2017
<b>Impôts et taxes sur rémunérations</b>	<b>6 751</b>	<b>6 257</b>
Taxes sur salaires	1 786	1 662
Taxe d'apprentissage	812	802
Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	1 234	941
Versements de transport	2 495	2 432
Autres impôts et taxes sur rémunérations	425	421
<b>Autres impôts et taxes et versements assimilés</b>	<b>1 135</b>	<b>1 471</b>
CFE	99	204
CVAE	152	99
Taxes foncières	485	549
Taxes sur les bureaux	76	75
Taxes sur les véhicules de société	62	79
Taxes non récupérables sur périmètre mixte	176	381
Autres	84	85
<b>Redevances</b>	<b>3 439</b>	<b>3 116</b>
<b>Pertes sur créances irrécouvrables</b>	<b>146</b>	<b>269</b>
<b>Charges spécifiques</b>	<b>520</b>	<b>2 543</b>
<b>Autres charges de fonctionnement</b>	<b>938</b>	<b>1 016</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 930</b>	<b>14 672</b>

Les charges spécifiques affichent un retrait de 2 M€ dont 1,8 M€ au titre du reversement à l'État de la part de la contribution versée par les exploitants d'INB au-delà du plafond fixé par la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 (2,1 M€ de reversement pour 2017 contre 0,25 M€ pour 2018 en raison de pénalités de retard appliquées en 2017).

**NOTE 9 – DOTATIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, DÉPRÉCIATIONS**

Les dotations et reprises sur amortissements et provisions se décomposent de la façon suivante :

en milliers d'euros	Notes	DOTATIONS		REPRISES	
		Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2017
<b>Valeur nette comptable des actifs cédés</b>		271	498		
<b>Sur immobilisations</b>					
Dotations aux amortissements	(a)	32 853	29 574	-	-
Dotations aux amortissements exceptionnelles		2	11	-	-
<b>Sur actif circulant</b>					
Dépréciations des créances clients		167	349	349	156
<b>Provisions</b>					
Provisions pour risques et charges	(b)	2 855	1 176	3 635	10 379
Provisions pour risques et charges financiers		-	-	-	10
<b>Amortissements dérogatoires</b>		404	404	417	762
<b>Transferts de charges</b>		-	-	466	157
<b>Reprise du financement rattaché à un actif</b>		-	-	6 236	6 240
<b>TOTAL</b>		<b>36 552</b>	<b>32 012</b>	<b>11 103</b>	<b>17 705</b>

(a) La variation des dotations aux amortissements de +3,3 M€ est due à la mise en service le 16 avril 2018 de CABRI BEP (Boucle à eau pressurisée) qui a généré un amortissement de 3,1 M€ ;

(b) La dotation sur provisions s'élève à +2,9 M€ qui s'explique principalement comme suit :

- o +1 M€ lié à la provision sur l'assainissement du site de Feurs ;
- o +1 M€ issu de l'actualisation des coûts du démantèlement de l'installation CABRI ;
- o +0,7 M€ relatif à l'augmentation de la provision pour risques sociaux.

**NOTE 10 – CHARGES FINANCIÈRES**

Les charges financières sont présentées ci-dessous :

(en K€)	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
<b>Charges d'intérêt</b>	(a)	1 965	1 634
<b>Pertes de change</b>		7	15
<b>Dotations aux amortissements, dépréciations, et aux provisions financières</b>		-	-
<b>TOTAL</b>		<b>1 972</b>	<b>1 649</b>

(a) La charge d'intérêts liée au financement d'un bâtiment dans le cadre d'un partenariat public-privé a été constatée pour une année complète en 2018 (seulement trois trimestres pour 2017). Cette différence se traduit par une augmentation du poste de 0,3 M€.

**NOTES RELATIVES AU BILAN****ACTIF****NOTE 11 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

en milliers d'euros	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
<b>Valeur brute</b>	<b>31 289</b>	<b>7 589</b>	<b>2 292</b>	<b>36 587</b>
Concessions, brevets, licences et logiciels	31 006	1 821	797	32 030
Droits d'usage	-	4 463	-	4 463
Immobilisations incorporelles en cours	283	1 306	1 495	94
<b>Amortissements</b>	<b>28 808</b>	<b>2 191</b>	<b>796</b>	<b>30 203</b>
Concessions, brevets, licences et logiciels	28 808	2 191	796	30 203
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 481</b>			<b>6 384</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
<b>Valeur brute</b>	<b>548 010</b>	<b>100 953</b>	<b>91 768</b>	<b>557 195</b>
Terrains	31 781	29	12	31 799
Constructions	159 113	52 119	52 115	159 117
Installations techniques, matériel et outillage	283 271	40 199	2 601	320 870
Autres immobilisations corporelles	38 603	3 218	457	41 363
Immobilisations corporelles en cours	35 238	5 346	36 551	4 033
Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	3	42	32	12
<b>Amortissements</b>	<b>232 314</b>	<b>33 474</b>	<b>3 073</b>	<b>262 715</b>
Terrains	350	135	-	485
Constructions	49 622	7 953	1 137	56 438
Installations techniques, matériel et outillage	153 823	22 326	1 657	174 493
Autres immobilisations corporelles	28 518	3 060	279	31 299
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>315 696</b>			<b>294 480</b>
<b>TOTAL</b>	<b>318 177</b>			<b>300 864</b>

## ■ Immobilisations incorporelles :

L'évolution entre les deux exercices +5,5 M€ correspond principalement au reclassement en immobilisation incorporelles des droits d'usage du restaurant de Fontenay aux Roses dans le cadre de la convention avec le CEA pour +4,5 M€.

## ■ Immobilisations corporelles :

Elles progressent de +9,2 M€ dont +8,4 M€ d'entrées en installations techniques, matériel et outillage.

Les immobilisations en cours affichent une variation nette de 31,2 M€ (hors opérations internes de reclassement), des acquisitions pour 2 M€ et une diminution d'un montant de 33 M€ pour les immobilisations

corporelles, dont 30,7 M€ pour la mise en service de la boucle à eau CABRI, 1,4 M€ pour la mise en service du lot sureté du bâtiment 01 sur Fontenay-aux-Roses et 0,6 M€ pour la mise en conformité du LMDN sur Cadarache.

## ■ Actifs de démantèlement :

Ils sont inscrits en contrepartie directe en provisions pour risques et charges (pas d'inscription de la dotation au compte de résultat). L'actif de démantèlement est amorti en mode linéaire et en 2018 affiche une valeur nette comptable de 22,7 M€, inférieur au solde de la provision qui représente le montant des travaux de démantèlement restant à réaliser, soit 42,46 M€.

**NOTE 12 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

Les immobilisations financières, d'un montant de 0,49 M€, comprennent les dépôts et cautionnement versés et les prêts accordés au personnel. Ce dernier poste enregistre une baisse de 0,059 M€.

en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Prêts	354	413
Autres immobilisations financières	135	161
<b>TOTAL</b>	<b>489</b>	<b>574</b>

**NOTE 13 – ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES**

À la clôture de l'exercice, la situation est la suivante :

en milliers d'euros	31/12/2018		
	Brut	< 1 an	> 1 an
<b>CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Prêts	354	9	346
Autres immobilisations financières	135	-	135
<b>CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Clients douteux ou litigieux	19	19	-
Autres créances clients	25 396	25 396	-
Avances et acomptes	192	192	-
Créances sur les autres débiteurs	421	421	-
<b>TOTAL</b>	<b>26 518</b>	<b>26 038</b>	<b>481</b>

**NOTE 14 – CRÉANCES SUR LES ENTITÉS PUBLIQUES**

en milliers d'euros	Notes	31/12/2018	31/12/2017
État et autres collectivités publiques - Subventions à recevoir	(a)	893	656
État - TVA	(b)	5 899	4 900
État et autres collectivités publiques - Charges à payer et produits à recevoir		1 934	1 831
<b>TOTAL</b>		<b>8 726</b>	<b>7 387</b>

(a) L'augmentation de 0,2 M€ résulte du niveau d'avancement en 2018 des projets financés par l'ANR (ICE, TANDEM), et par la Commission Européenne (JURA-BAT) ;

(b) La variation de +1 M€ est due à une différence de position sur le solde de TVA à rembourser en attente.

**NOTE 15 – CRÉANCES CLIENTS**

en milliers d'euros	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>Valeur brute</b>		<b>16 689</b>	<b>20 522</b>
Clients - ventes de biens ou de services	(a)	10 694	15 775
Clients douteux ou litigieux		19	24
Clients - factures à établir		5 976	4 724
<b>Provision pour dépréciation</b>		<b>(167)</b>	<b>(349)</b>
Provision pour dépréciation des comptes clients	(b)	(167)	(349)
<b>TOTAL</b>		<b>16 522</b>	<b>20 173</b>

(a) Une variation de -3,7 M€ des créances clients en 2018, qui se décompose en -5,1 M€ sur les soldes clients et +1,3 M€ sur les factures à établir (pour mémoire voir analyse des produits sur les contrats de recherche note 3).

(b) Ce poste est constituée d'une provision sur clients douteux pour 0,016 M€ et d'une provision statistique pour 0,151 M€ dont les éléments de calcul ont été revus afin d'être au plus près de la réalité.

**NOTE 16 – CRÉANCES SUR LES AUTRES DÉBITEURS**

À la clôture de l'exercice, la situation est la suivante :

en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Avances et acomptes au personnel	-	-
Débiteurs divers	421	362
<b>TOTAL</b>	<b>421</b>	<b>362</b>

**NOTE 17 – CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Charges constatées d'avance	3 241	1 081

Les charges constatées d'avance totalisent 3,2 M€. Les dépenses qui subissent cet ajustement sont essentiellement les maintenances de licences. Le paiement des redevances Microsoft en 2018 pour la période 2019 à 2021 représente une charge constatée d'avance de 2,1 M€.

**NOTE 18 – TRÉSORERIE**

Ce poste reprend la position des disponibilités auprès de la Recette Générale des Finances en fin d'exercice :

en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Disponibilités	28 918	33 959



## PASSIF

## NOTE 19 – FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR L'ÉTAT

en milliers d'euros	Notes	31/12/2017	Dotations	Reprises	31/12/2018
<b>Dotations</b>					
Financements non rattachés à des actifs déterminés - État	(a)	15 756	753	1 253	15 256
Financements d'actifs mis à disposition - État		30 923	-	-	30 923
Valeur initiale des financements rattachés à des actifs - État	(b)	101 378	927	989	101 316
Valeur initiale des financements rattachés à des actifs - ANR/IA	(c)	728	1 253	-	1 981
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>148 786</b>	<b>2 933</b>	<b>2 242</b>	<b>149 476</b>
<b>Compléments de dotations</b>					
Reprise sur financements d'actifs mis à disposition - État	(d)	(2 078)	-	-	(2 078)
Reprise sur financements d'autres actifs	(d)	(82 011)	(3 158)	(547)	(84 622)
Reprise sur financements d'autres actifs - ANR/IA	(d)	(125)	(191)	-	(316)
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>(84 214)</b>	<b>(3 349)</b>	<b>(547)</b>	<b>(87 016)</b>
<b>TOTAL</b>		<b>64 572</b>	<b>(416)</b>	<b>1 695</b>	<b>62 461</b>

(a) La variation de -0,5 M€ sur 2018 correspond principalement aux versements de subventions d'investissements ANR non rattachés à des actifs pour un montant de 0,7 M€ et une affectation de la subvention pour un montant de 1,2 M€ à des valeurs d'actifs financées pour les programmes DENOPI, PERFROI et MIRE (cf. c) ;

(b) La variation de ce poste est liée aux travaux d'inventaire d'immobilisations (regroupement et mise hors service) ;

(c) La variation correspond à l'affectation des financements non rattachés à un actif pour un montant de 1,2 M€ (cf. a) à des valeurs d'actifs financées pour les programmes DENOPI, PERFROI et MIRE ;

(d) La variation de +2,8 M€ correspond à la quote-part d'amortissement des actifs financés par subvention diminuée des immobilisations mises au rebut.

## NOTE 20 – FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR DES TIERS

Il s'agit essentiellement du traitement comptable du financement externe de l'actif. Les subventions reçues hors État et affectées au financement de l'actif sont reprises au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes.

en milliers d'euros	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Financements non rattachés à des actifs - Tiers autres	(a)	1	7 069
Subventions d'investissement reçues de l'État		-	-
Subventions d'investissement autres		-	-
Valeur initiale des financements rattachés à des actifs - Collectivités et EPN	(b)	35 076	35 292
Valeur initiale des financements rattachés à des actifs - Autres organismes	(a)	30 001	22 320
Reprises sur financements rattachés à des actifs - Collectivités et EPN	(c)	(34 743)	(34 600)
Reprises sur financements rattachés à des actifs - Autres organismes	(c)	(7 924)	(4 910)
Subventions d'investissement virées au compte de résultat		-	-
<b>TOTAL</b>		<b>22 412</b>	<b>25 170</b>

(a) La variation sur le financement externe constaté au 31/12/2018 de -7 M€ est liée à l'affectation de la subvention suite à la mise en service de la boucle à eau CABRI en 2018 ;

(b) La variation de -0,2 M€ est lié aux mises hors service suite aux travaux d'inventaire ;

(c) La variation correspond à la quote-part d'amortissement 2018 des actifs subventionnés.

## NOTE 22 – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Amortissements dérogatoires	3 512	3 525
<b>TOTAL</b>	<b>3 512</b>	<b>3 525</b>

En 2013, l'Institut a fait varier la durée de l'amortissement comptable par rapport à la durée fiscale de référence de certains biens de l'actif, ce qui s'est traduit par la comptabilisation d'amortissements dérogatoires dont l'impact sur l'exercice 2018 s'analyse comme suit :

- une dotation complémentaire de 0,4 M€ ;
- une reprise d'amortissement de 0,4 M€.

## NOTE 21 – REPORT À NOUVEAU CRÉDITEUR

en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Report à nouveau	31 841	48 869

La variation du poste « report à nouveau » correspond à l'affectation du résultat déficitaire de l'exercice précédent de 17 M€. Par ailleurs, il convient de noter que le poste « réserves » s'élève à 90,8 M€, et qu'il se compose exclusivement de réserves facultatives. L'établissement n'a pas de réserve légale (EPIC), ni de réserve statutaire.

## NOTE 23 – PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES

en milliers d'euros	Notes	31/12/2017	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		31/12/2018
				(provision utilisée)	(provision non utilisée)	
Provisions pour litiges		332	750	113	-	969
Provisions pour charges		48 999	3 155	2 981	641	48 633
Démantèlement	(a)	42 341	1 050	389	540	42 462
Assainissement	(b)	4 888	1 031	1 331	-	4 587
Remboursement Commission Européenne		101	-	-	101	-
Contribution - INB Strasbourg		319	-	-	-	319
Dépenses PSE/DGGN - Téléray		190	-	-	-	190
ENSTTI - Quote part /pertes		167	140	167	-	140
AGEFIPH		71	73	71	-	73
Indemnités chômage	(c)	922	862	922	-	862
<b>TOTAL</b>		<b>49 331</b>	<b>3 905</b>	<b>2 993</b>	<b>641</b>	<b>49 601</b>

(a) La provision pour démantèlement de CABRI a été actualisée et a donné lieu à une dotation complémentaire de 1 M€. Par ailleurs, les travaux de l'exercice occasionnent une reprise de provision à hauteur de 0,4 M€ ;  
 (b) Les travaux d'assainissement du site de FEURSMETAL réalisés sur l'exercice et la révision des coûts restant à venir se traduisent par une

réduction de la provision, soit une variation globale de -0,3 M€ ;

(c) Allocation chômage : L'IRSN est son propre assureur pour l'indemnisation des salariés en situation de perte d'emploi ; la variation de l'exercice est due à une diminution du nombre de bénéficiaires indemnisés (29 en 2018 pour 45 en 2017).

## NOTE 24 – ÉTATS DES ÉCHÉANCES DES DETTES

À la clôture de l'exercice, la situation est la suivante :

en milliers d'euros	31/12/2018			
	Brut	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Dettes financières	52 578	1 730	8 576	42 272
Avances et acomptes reçus	3 885	3 885		
Fournisseurs et comptes rattachés	15 381	15 381		
Dettes fiscales et sociales	24 413	24 413		
Autres dettes non financières	235	235		
Produits constatés d'avance	10 619	10 619		
<b>TOTAL</b>	<b>107 110</b>	<b>56 263</b>	<b>8 576</b>	<b>42 272</b>

## NOTE 25 – DETTES FINANCIÈRES

La situation des emprunts au 31 décembre 2018 est la suivante :

en milliers d'euros	31/12/2017	Remboursement	Augmentation	31/12/2018
Emprunt auprès d'un établissement de crédit	13 172	(540)	-	12 631
Autres dettes financières	41 123	(1 237)	-	39 886
Intérêts courus non échus	64	-	-	61
<b>TOTAL</b>	<b>54 359</b>			<b>52 578</b>

Ce poste enregistre les soldes d'un emprunt auprès du Crédit Agricole et de la dette correspondant au financement du bâtiment en PPP. La variation de l'exercice correspond au remboursement de l'année.

## NOTE 26 – DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Les dettes fournisseurs se décomposent de la manière suivante à la clôture de l'exercice :

en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs - Achats de biens et services	2 674	5 594
Frais de missions et indemnités kilométriques	6	3
Fournisseurs - Retenue de garantie	280	398
Fournisseurs - Charges à payer	11 647	13 415
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	775	1 186
<b>TOTAL</b>	<b>15 381</b>	<b>20 597</b>

La variation de -5,2 M€ des dettes fournisseurs résulte de la réduction du délai de paiement des factures.

## NOTE 27 – DETTES FISCALES ET SOCIALES

À la clôture de l'exercice, la position des comptes est la suivante :

en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
<b>PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>17 453</b>	<b>16 565</b>
Provision congés à payer	9 766	9 487
Provision CET	3 340	3 173
Provision RTT	1 724	1 665
Autres dettes de personnel	2 622	2 240
<b>SÉCURITÉ SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX</b>	<b>9 037</b>	<b>9 897</b>
Charges sociales / CP	4 785	4 649
Charges sociales / CET	1 637	1 555
Charges sociales / RTT	845	816
Autres dettes / organismes sociaux	1 770	2 878
<b>ÉTAT ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES</b>	<b>(2 077)</b>	<b>(921)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24 413</b>	<b>25 542</b>

La variation des autres dettes sur organismes sociaux est de +1,1 M€ et correspond aux comptes de TVA collectée sur les encaissements de décembre.

**NOTE 28 – AUTRES DETTES NON FINANCIÈRES**

Les éléments significatifs du poste sont les suivants :

en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
<b>DÉBITEURS ET CRÉDITEURS DIVERS</b>	<b>25</b>	<b>124</b>
Excédent de versement à rembourser	22	113
Autres débiteurs et créditeurs divers	3	12
<b>COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE</b>	<b>210</b>	<b>281</b>
Recettes perçues avant émission de titres	133	251
Recettes congrès	35	2
Recettes CAMARI	9	19
Autres recettes à transférer	32	-
Autres dettes diverses	1	9
<b>TOTAL</b>	<b>235</b>	<b>405</b>

Les comptes d'excédent de versement et de recette perçues avant émission des titres ont fait l'objet d'un suivi particulier dont l'apurement se traduit par une diminution de poste de 0,2 M€.

**NOTE 29 – AUTRES INFORMATIONS****Événements postérieurs à la clôture**

Néant.

**Réacteur Cabri et boucle à eau**

Le réacteur Cabri est soumis à l'article L. 593-18 du code de l'environnement ce qui implique une obligation de contrôle décennal. L'IRSN ne dispose pas d'éléments à date permettant de chiffrer ce montant et aucune provision ne figure dans les comptes de l'établissement au 31 décembre 2018 à ce titre.

**Situation au regard de l'impôt sur les sociétés**

L'établissement est en situation de déficit fiscal. Est exclu du périmètre des activités entrant dans le champ d'imposition, l'ensemble des financements des missions de service public, de recherche et d'enseignement, avec ou sans partenariat avec d'autres établissements publics ou entreprises du secteur privé. A contrario, les activités entrant dans le champ d'imposition à l'IS correspondent aux opérations dites « lucratives », réalisées dans des conditions semblables aux entreprises commerciales. En 2018, le montant des déficits reportables est évalué à 75 M€.

**Engagements de retraite**

Engagements calculés suivant la norme IAS 19 : 18,8 M€ en valeur brute, soit 29,0 M€ en intégrant une estimation des charges sociales Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

- taux d'actualisation 1,45 % ;
- âge de départ à la retraite : 62 ans pour les non cadres et 65 ans pour les cadres ;
- taux de rotation retenu : 4,2 % ;
- taux d'augmentation de salaire : 1,7 %.

**Effectifs**

L'effectif des personnes rémunérées par l'Institut au 31 décembre 2018 (hors contrats en alternance et stagiaires) est de 1708 salariés dont la ventilation est la suivante :

- contrats à durée indéterminée cadre : 1236 ;
- contrats à durée indéterminée non-cadre : 375 ;
- contrats à durée déterminée : 97.

Par ailleurs, ces contrats se répartissent en :

- contrats temps plein : 1533 ;
- contrats temps partiel : 175.

# 03. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : www.kpmg.fr

**Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)**

Siège social : 31, avenue de la Division Leclerc - 92260 Fontenay-aux-Roses

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'attention du Ministère de l'Economie et des Finances,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Institut à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion****Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à direction et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30090101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.  
Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Egho  
2 Avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €  
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417





Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
8 avril 2019

#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

##### Immobilisations corporelles et incorporelles

Le paragraphe « 1 – Immobilisations incorporelles et corporelles » de la note 1 relative aux principes comptables et méthodes d'évaluation de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que celles retenues pour leur amortissement et nous nous sommes assurés que les notes « 9 – Dotations et reprises sur amortissements et provisions, dépréciations » et « 11 – Immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe fournissent une information appropriée.

##### Provisions pour risques et charges

Votre établissement constitue des provisions pour couvrir ses passifs de démantèlement et d'assainissement, tels que décrits dans le paragraphe « 5 – Provisions pour risques et charges » de la note 1 relative aux principes comptables et méthodes d'évaluation de l'annexe.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié le caractère approprié et raisonnable des hypothèses retenues concernant les estimations de ces passifs et nous nous sommes assurés que l'information communiquée dans la note « 23 – Provisions pour risques et charges » est appropriée. Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature, un caractère incertain, les réalisations pourraient différer, parfois de manière significative, des prévisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux autorités de tutelle

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. La mission des commissaires aux comptes ne comprend pas d'interventions spécifiques sur la comptabilité budgétaire, en conséquence, nos vérifications sur le rapport de gestion et documents adressés aux autorités de tutelle ne portent pas sur les données de la comptabilité budgétaire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents adressés aux autorités de tutelle sur la situation financière et les comptes annuels.

DM 192-03 - Exercice clos le 31 décembre 2018

3



Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
8 avril 2019

#### Responsabilités de l'ordonnateur et de l'agent comptable relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, et à l'ordonnateur, en liaison avec l'agent comptable, de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Institut.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

DM 192-03 - Exercice clos le 31 décembre 2018


4



Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
8 avril 2019

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 8 avril 2019  
KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

  
Denis Marangé  
Associé

  
Laurent Génin  
Associé



**RETROUVEZ**  
le rapport annuel 2018  
en ligne sur :

[www.irsn.fr](http://www.irsn.fr)



**IRSN**  
INSTITUT  
DE RADIOPROTECTION  
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

**Siège social**

31, avenue de la Division-Leclerc  
92260 Fontenay-aux-Roses  
RCS Nanterre B 440 546 018

**Téléphone**

+33 (0)1 58 35 88 88

**Courrier**

BP 17  
92262 Fontenay-aux-Roses Cedex

**Site Internet**

[www.irsn.fr](http://www.irsn.fr)

**E-mail**

[contact@irsn.fr](mailto:contact@irsn.fr)



@IRSNFrance

**© IRSN**

**N° ISSN 2493-593X**